

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1142 expulsant du territoire de la Côte française des Somalis Alamito Boulli.

n° 1142

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Læ Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 1 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 8 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1°, — Est expulsée du territoire de la Côte française des Somalis la personne dont le nom suit : Alamito Boulli, Ethiopienne, 21 ans, née à Addis-Abéba, fille de Boulli Robleh et de Eriba Roblah. Défaut de papiers, de carte d'identité, en séjour irrégulier depuis un an et demi, Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

pour le gouverneur de la mission l'inspecteur d'affaires administratives